RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE GEUDERTHEIM

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12
Procurations : 06

Séance du 30 août 2019

Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Dominique MOCHEL, Rolf RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

M. Frédéric JUNG	a donné	procuration	de vote	à Mme Justine HEITZ
Mme Vanessa KLEIN	«	«	«	à M. Patrick LUTZ
Mme Pascale MEYER	«	«	«	à M. Pierre GROSS
M. Yves OHLMANN	«	«	«	à M. Michel URBAN
Mme Marianne PETER	«	«	«	à M. Arny EYERMANN
Mme Béatrice TREIL	«	«	«	à M. Jean-Luc JOACHIM

M. Philippe JUNGER.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Rolf RIEDINGER, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal valide la proposition ***à l'unanimité.***

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2019

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019.
Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté ***avec 16 voix pour et 2 abstentions.***

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

13/07/19	RDV Avocat Maître OLZACK – Dossier PC LEONHARD
31/07/19	RDV Monde Agricole – SDEA – Dossier bassins de rétention
02/08/19	RDV ATIP – M. RISPAL – Modification simplifiée du PLU
10 au 12/08/19	Messti
26/08/19	Bureau CCBZ
27/08/19	- Chambre d'Agriculture – Conseil Départemental - Piste cyclable Geudertheim/Hoerdt - CAO – Eclairage terrain de foot - CCID
28/08/19	Réunion – Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
29/08/19	Réunion Monde Agricole initiée par la Chambre d'Agriculture

Agenda :

01/09/19	Tournoi Pétanque
08/09/19	Marche solidaire – Conseil des jeunes CCBZ
15/09/19	Marche pour les petits guerriers (départ terrain de pétanque)
18/09/19	Jury Architectes
21/09/19	Geud'Air'Time Rose
28/09/19	Marche Petite Enfance - Waldeck
27/09/19	Conseil Municipal

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 05/07/2019 ET LE 30/08/2019

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 19 R0012	M. Sébastien PANIZZA & Mme Anne-Sophie SERVE 3 rue du Frankenbourg 67450 MUNDOLSHEIM	Rue des Petits Champs Section 3 / Parcelle 1, 5, 7, 8, 9	Construction d'une maison individuelle	18/07/2019
PC 067 156 19 R0011	M. et Mme BEHR Joseph 5 route de France 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS	95 rue du Général de Gaulle Section 06 / Parcelle 120	Construction d'une maison individuelle	22/07/2019
PC 067 156 19 R0009	Société NBG 19 rue du Commerce 67550 VENDENHEIM	8 rue des Meuniers Section 36 / Parcelle 167	Construction d'un bâtiment d'activités	31/07/2019
PC 067 156 19 R0013	Mme Claire HAUSSER 23 rue du Général de Gaulles 67170 GEUDERTHEIM	21 rue du Général de Gaulle Section 12 / Parcelle 210	Construction d'une maison d'habitation	31/07/2019
PD 067 156 19 R0009	Sté AMELOGIS 11, Rue du Marais Vert 67084 STRASBOURG	10, Rue des Cerisiers Section 45 / Parcelles 405,407,408	Démolition d'une maison et des écuries	29/08/2019

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

14/07/19	Fête Nationale
03/08/19	Réunion de la commission communication

e. Jean-Luc JOACHIM

06/07/19	Permanence mairie
27/07/19	Jury maisons fleuries
24/08/19	Jury maisons fleuries
27/08/19	Réunion commission appel d'offre pour les dossiers église et stade de foot
	Suivi des chantiers d'été (église, mairie, école)
	Travaux d'entretien effectués pour la mairie et l'école

f. Marianne PETER

11/07/19	Noces d'or des époux Willy et Lucienne HUCKEL
22/07/19	85 ans de Georges HAMM
22/08/19	Noces d'or des époux Jean-Claude et Simone EGLE
29/08/19	Noces d'or des époux René et Simone LUTZ

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs	Prix fixé
01	M. Léo KOENIGUER 43, Bld de l'Europe 67210 OBERNAI	10, Rue des Cerisiers	45-406/113 45-409/112 45-407/113 45-404/113 45-405/113 45-408/112	83,42 ares	Sté Immobilière AMELOGIS 11, Rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	300 000 €

02	Mme Nicole HUSSELSTEIN 23, Rue Louis Pasteur 67170 GEUDERTHEIM	23, Rue Louis Pasteur	43-673/5	6,29 ares	M. Anthony ANDRESS et Mme Céline MONNIER 33, Rue des Alouettes 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	270 000 €
03	Mme Berthe ROTH et consorts 7, Rue de l'Arche 67170 GEUDERTHEIM	3, Rue Albert Schweitzer	43-392/2	5,40 ares	M. Roland SCHRAMM et consorts 11, Hameau de St Marcel 34230 SAINT PARGOIRE	260 000 €
04	Mme Marie ABGRALL 4c, Rue des Hirondelles 67170 GEUDERTHEIM	4c, Rue des Hirondelles	41-678/135 41-679/135	3,42 ares	M. Grégory FISCHER et Mme Pauline PHILIPP 45, Rue du Stade 57410 RAHLING	286 000 €
05	M. Sébastien RIVES 28, Rue Leh 67450 LAMPERTHEIM	95, Rue du Général de Gaulle	06-120/44 06-121/44	19,59 ares	M. et Mme Joseph BEHR 5, Route de France 67110 NIEDERBRONN LES BAINS	133 500 €
06	M.et Mme Benito FIORITO 6, Rue des Jardins 67170 GEUDERTHEIM	6, Rue des Jardins	43-430/227	6,12 ares	M. Gabriel EHRET et Mme Alexandra PROVAUX 34, Rue de Soultz 67100 STRASBOURG	240 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* ***de ne pas faire valoir son droit de préemption*** pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Extension zone d'activités : lancement de la procédure de révision

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les lots de la zone d'activités de Geudertheim ont tous été vendus et qu'il a été récemment saisi d'entreprises locales pour un terrain.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme lié à l'extension de la zone d'activités de Geudertheim sur environ 3 hectares. Les parcelles tombant dans l'emprise de cette extension sont inscrites au nom de la Commune de Geudertheim et cadastrées section 36 N°8 et 198 d'une contenance respective totale de 183,58 ares et 313,62 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* ***de procéder*** au lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme lié à l'extension de la zone d'activités de Geudertheim sur environ 3 hectares.

* ***de charger*** les services de l'ATIP de la mise en œuvre de la procédure

* ***d'autoriser M. le Maire*** à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. ATIP : mise à jour des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisation de transport d'hydrocarbures exploitées par la société Pipeline sud-européen (SPSE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de GEUDERTHEIM a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 4 décembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique :
- ● à produire les plans nécessaires
- ● à articuler les collaborations des différents acteurs
- ● à constituer le dossier de mise à jour

- au niveau administratif:
- ● à rédiger les projets de décisions (arrêté de mise à jour …)
- ● à procéder aux insertions légales et aux diffusions qui font partie intégrante de cette
- mission.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant ainsi qu'a une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2019, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'appui relative à la création du Plan des servitudes d'Utilité Publique (SUP).

Cette mission d'appui porte sur la procédure de ***mise à jour des annexes relatives aux servitudes d'utilité publique de GEUDERTHEIM*** *prenant en compte la maitrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) et correspond à* ***deux*** *demi-journées d'intervention.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
après en avoir délibéré,

* ***approuve*** la convention relative à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération concernant :

la procédure de mise à jour de l'annexe relative aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) du plan local d'urbanisme de GEUDERTHEIM :

relative à la maitrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE)

correspondant à **deux** demi-journées d'intervention

* ***prend acte*** de ce que par décision du comité syndical de l'ATIP, la contribution à la demi-journée s'établit actuellement à 300 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Commune de Kurtzenhouse - révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme : avis à formuler

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Kurtzenhouse a entamé la procédure de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme et en a arrêté le projet.

En application de l'article R.132-5 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal de Geudertheim est appelé à donner son avis à ce stade de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
* ***émet un avis favorable*** à la procédure et au projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme de la Commune de Kurtzenhouse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Réhabilitation du clocher de l'église catholique : avenant

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis le mardi, 27 août 2019 à 17 heures dans le cadre des travaux de réhabilitation du clocher de l'église catholique, la CAO a analysé l'avenant transmis par la Sté Chanzy Pardoux lié à des travaux imprévus et y ont émis un avis favorable, à savoir :

Sté Chanzy Pardoux	**H.T**	**T.T.C.**
Montant initial du marché	144 737,96 €	173 685,55 €
Montant de l'avenant N°1	28 216,58 €	33 859,90 €
Nouveau montant du marché	**172 954,54 €**	**207 545,45 €**

M. le Maire explique que l'avenant en question porte essentiellement sur les hausses de quantités de pierre à remplacer. Le bilan a été établi sur la base du diagnostic de pierre réalisé après le montage des échafaudages. L'accès aux pierres des parties hautes a révélé des dégradations importantes de pierres ayant une importance structurelle significative et dont l'état de quasi-ruine impose le remplacement.
Ces éléments fortement dégradés étant localisés dans les parties hautes, il était presque impossible de déceler leur état depuis le sol.

Les pathologies constatées lors du diagnostic sont principalement localisées en partie haute du clocher (la plus exposée).
Les pierres qui ont été sélectionnées pour un remplacement ont été choisies suivant des critères de choix permettant de limiter le volume de pierre tout en assurant une bonne durabilité de l'ouvrage.
Les pierres présentant une nécessité structurelle ainsi que celle présentant un fort risque de chute de matériaux en pied de clocher ont été validées pour le remplacement. Les pierres pouvant être réparées ou consolidées seront conservées et traitées suivant la technique la plus adaptée à chaque cas de figure.

Ensuite, M. le Maire explique que la Société VOEGELE a été saisie pour la restauration, la conservation des aiguilles et des minuteries existantes des 4 cadrans d'horloge.
Après analyse approfondie par la dite-société, il a été constaté que les cadrans sont très abîmés, très rouillés et ont subi les intempéries durant les dernières décennies. Ces 4 cadrans d'horloge méritent d'être remplacés.
La Commune a chargé la Société VOEGELE d'établir un devis portant remplacement des 4 cadrans d'horloge par des cadrans en aluminium laqué, avec chiffres romains et filets dorés. Ce devis se chiffre à 6 803 € H.T, soit 8 163,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* ***approuve*** l'avenant N°01, tel que proposé

Sté Chanzy Pardoux	**H.T**	**T.T.C.**
Montant initial du marché	144 737,96 €	173 685,55 €
Montant de l'avenant N°1	28 216,58 €	33 859,90 €
Nouveau montant du marché	**172 954,54 €**	**207 545,45 €**

* ***approuve*** le devis de la société VOEGELE pour le remplacement des 4 cadrans d'horloge en aluminium laqué, avec chiffres romains et filets dorés au prix de 6 803 € H.T, soit 8 163,60 € TTC

* ***autorise M. le Maire*** à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de l'avenant N°01 ainsi que le devis présenté pour le remplacement des 4 cadrans d'horloge

* ***dit que*** l'opération *« réhabilitation du clocher de l'église catholique »* se chiffre alors à :

Nouveau montant du marché (initial et avenant)	172 954,54 €	207 545,45 €
Remplacement des 4 cadrans d'horloge	6 803,00 €	8 163,60 €
TOTAL GENERAL de l'opération	**179 757,54 €**	**215 709,05 €**

* ***précise*** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

* ***sollicite*** le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour la totalité des travaux (marché initial + avenant + remplacement des 4 cadrans d'horloge) représentant un montant total de 179 757,54 € H.T.

* ***sollicite*** le fonds de solidarité communal auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour la totalité des travaux (marché initial + avenant) représentant un montant total de 179 757,54 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Eclairage au terrain de football : attribution de marché

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis le mardi, 27 août 2019 à 17 heures dans le cadre de la réalisation d'un éclairage « foot » sur le terrain annexe de Geudertheim, la CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du lot unique : à savoir :

Réalisation d'un éclairage « foot » sur le terrain annexe

► Sté FRITZ Electricité de Niederroedern pour un montant de 53 600,00 € H.T.
soit 64 320,00 € TTC.

Par délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014, M. le Maire a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise retenue se verra attribuer le marché à compter du 19 septembre 2019 pour un montant total de 64 320 € TTC pour le dit-lot, sauf en cas de contestation de l'entreprise non retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
* ***en prend acte*** et ***valide*** cette procédure
* ***adopte*** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 53 600 € H.T., soit 64 320 € T.T.C.
* ***dit que*** l'achèvement des travaux est fixé au 15 décembre 2019
* ***sollicite*** toutes les subventions au taux maximum liées à cette opération
* ***autorise M. le Maire*** à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. CCBZ - fonds de concours : Eclairage au terrain de football

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la réalisation d'un éclairage au terrain de football situé *Strassburgerweg.* La Commune souhaite doter le terrain de football d'un éclairage approprié aux normes actuelles.

Le coût global de l'opération s'élève à 53 600,00 € H.T.

M. le Maire informe que la Fédération Française de Football a été saisie au titre des Fonds d'Aide au Football Amateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
* ***adopte*** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 53 600 € H.T., soit 64 320,00 € TTC
* ***sollicite*** le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
* ***annule*** la délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2019 (point n°8b); la procédure n'ayant pas aboutie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. LAFA : demande d'aide financière : Eclairage au terrain de football

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la réalisation d'un éclairage au terrain de football situé *Strassburgerweg*. La Commune souhaite doter le terrain de football d'un éclairage approprié aux normes actuelles.

Le coût global de l'opération s'élève à 53 600,00 € H.T.

M. le Maire informe que la Fédération Française de Football a été saisie au titre des Fonds d'Aide au Football Amateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
* ***adopte*** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à 53 600 € H.T., soit 64 320,00 € TTC
* ***sollicite*** la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur
* ***annule*** la délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2019 ; la procédure n'ayant pas aboutie (point n°7b).

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Personnel communal Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation polyvalent

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu des effectifs des périscolaires *Les Pitchouns et les Loustics*, il y aura lieu de recruter une personne supplémentaire afin de renforcer l'équipe en place et ce surtout en fin d'après-midi.

Par conséquent, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation polyvalent à temps non complet en qualité de contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **d é c i d e :**
**** la création d'un emploi d'adjoint d'animation*** polyvalent à temps non complet en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :
- l'animation du périscolaire *« les Pitchouns »* et/ou *« les Loustics*
- la surveillance des enfants
- la distribution des repas et/ou des goûters
- l'entretien et veille à l'état de propreté des locaux du périscolaire
- effectuer toutes les tâches se rapportant à cet emploi.

La durée hebdomadaire de service de travail effectif est fixée à 23 h 15 minutes.
La durée hebdomadaire de service rémunérée est fixée à 20/35°.
La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :
Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 30 août 2019
Le Maire

MAIRIE DE GEUDERTHEIM (Bas-Rhin)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE GEUDERTHEIM

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12
Procurations : 06

Séance du 30 août 2019

Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Marianne PETER, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Justine HEITZ, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

M. Frédéric JUNG	a donné procuration de vote			à Mme Justine HEITZ
Mme Vanessa KLEIN	«	«	«	à M. Patrick LUTZ
Mme Pascale MEYER	«	«	«	à M. Pierre GROSS
M. Yves OHLMANN	«	«	«	à M. Michel URBAN
Mme Marianne PETER	«	«	«	à M. Arny EYERMANN
Mme Béatrice TREIL	«	«	«	à M. Jean-Luc JOACHIM

M. Philippe JUNGER.

Divers

Algeco :
Un module supplémentaire sera rajouté afin de recevoir dans de bonnes conditions les petits au périscolaire *« Les Pitchouns »*.

Eglise protestante :
M. le Maire informe qu'une demande de subvention pour des travaux d'extension du foyer paroissial a été introduite par le président du Conseil Presbytéral de Geudertheim-Bietlenheim. Il précise également que la Commune se chargera de travaux d'entretien et de nettoyage (nettoyage, évacuation des fientes avec désinfection) du clocher dans les meilleurs délais.

Plusieurs marches auront lieu :

- ▶ Le conseil intercommunal organisera la marche solidaire le dimanche, 8 septembre 2019 (départ et arrivée à l'espace W à Weyersheim)
- ▶ L'Association Cassandra organisera la marche pour les petits guerriers au profit de la recherche contre les cancers de l'enfant dimanche, 15 septembre 2019 au parcours de santé Ludisme et Equilibre vital.
- ▶ La Geud'Air'Time Rose organisera un footing 30 mn en forêt + un circuit training 18 ateliers, + ravitaillement dimanche, 21 septembre 2019 en 2 sessions au parcours de santé. Les dons seront reversés pour la lutte contre le cancer du sein à l'association « Un rayon de soleil ».

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 30 août 2019
Le Maire

MAIRIE DE GEUDERTHEIM (Bas-Rhin)